

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

52040 - Fonctionnement des collèges publics

Modification de secteurs de recrutement des collèges publics

Rapport n° CP/2018/018

Service gestionnaire:

J3-Collèges

Résumé :

Aux termes des dispositions du code de l'éducation, il appartient au Conseil Départemental d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges.

Il est proposé de décider de modifier, pour la rentrée scolaire de septembre 2018, le secteur de recrutement des collèges Maxime Alexandre à Lingolsheim, Hans Arp à Strasbourg, Rouget de L'Isle à Schiltigheim, Jules Hoffman à Strasbourg, Leclerc à Schiltigheim et Lamartine à Bischheim.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la compétence « carte scolaire des collèges ».

Les enjeux d'une carte scolaire sont de :

- fournir à chaque collège des effectifs d'élèves correspondant à sa capacité d'accueil ;
- maîtriser les effectifs des établissements permettant une gestion et une vie scolaire optimales ;
- assurer une mixité scolaire et sociale ;
- obtenir une proximité géographique entre les domiciles des élèves et le lieu du collège compte tenu des moyens de transport existants ;
- harmoniser au mieux le secteur de chaque collège avec celui des écoles, pour assurer des continuités pédagogiques entre le primaire et le secondaire.

L'article L213-1 du code de l'éducation prévoit que le Département arrête après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

Trois projets de modifications de secteurs de recrutement de collèges sont proposés pour la rentrée scolaire de septembre 2018, sur le territoire de l'Eurométropole :

- le rattachement de l'ensemble des élèves issus de l'école Erckmann-Chatrian à Strasbourg au collège Hans Arp à Strasbourg. L'école Erckmann-Chatrian à Strasbourg voit actuellement ses élèves répartis dès l'entrée en 6e entre le collège Maxime Alexandre à Lingolsheim, non classé en REP, et le collège Hans Arp à Strasbourg, classé en REP+. Les projections d'effectifs croissantes pour le collège Maxime Alexandre à Lingolsheim annoncent un sureffectif certain. L'enjeu est donc

de détendre la tension sur le collège Maxime Alexandre. L'effectif 2017 de CM2 issus de l'école Erckmann-Chatrian est de 62 élèves ;

- le rattachement de l'ensemble des élèves issus de l'école Schwilgué à Strasbourg au collège Jules Hoffman à Strasbourg. L'école Schwilgué à Strasbourg située à la Cité de l'Ill, classée en Quartier éligible à la Politique de la Ville (QPV), voit ses élèves répartis dès l'entrée en 6e entre le collège Rouget de L'Isle à Schiltigheim (à 40%) et le collège Jules Hoffman à Strasbourg (à 60%). Le collège Rouget de L'Isle à Schiltigheim est aujourd'hui en sureffectif. Le collège Jules Hoffman à Strasbourg accueille 387 élèves à la rentrée 2017, pour une capacité de 600 places. Cette proposition de modification permettrait d'harmoniser le secteur du collège Jules Hoffmann avec celui de l'école, pour permettre des continuités pédagogiques entre le primaire et le secondaire et de détendre le collège Rouget de Lisle pour accueillir les élèves issus des écoles de Schiltigheim. L'effectif 2017 de CM2 issus de l'école Schwilgué est de 56 élèves ;
- le rattachement de l'ensemble des élèves issus des écoles Leclerc et Mermoz résidants au quartier des écrivains de Schiltigheim au collège Lamartine à Bischheim.

Le quartier des écrivains est construit à cheval sur les communes de Schiltigheim et de Bischheim. Les élèves de ce quartier, environ 120 collégiens de la 6e à la 3e, vont aujourd'hui majoritairement au collège Leclerc à Schiltigheim. Le collège Leclerc à Schiltigheim est aujourd'hui en sureffectif.

Les effectifs prévisionnels jusqu'à 2022 sont croissants et vont donc accentuer la tension existante sur les effectifs de ce collège. Au nord de ce quartier, le collège Lamartine à Bischheim est en sous-effectif.

Cette proposition permettrait de baisser la tension sur les effectifs au collège Leclerc à Schiltigheim et de rééquilibrer ainsi les effectifs des deux collèges (Leclerc et Lamartine), tous deux classés en REP. A noter : le collège Lamartine à Bischheim est plus proche du quartier des écrivains que le collège Leclerc à Schiltigheim. Par ailleurs, les collégiens de Leclerc à Schiltigheim et de Lamartine à Bischheim déjeunent d'ores et déjà au collège Lamartine à Bischheim.

Les élus ainsi que les chefs d'établissements concernés ont été consultés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide le rattachement de l'ensemble des élèves issus de l'école Erckmann-Chatrian à Strasbourg au secteur scolaire du collège Hans Arp à Strasbourg, à compter de septembre 2018 ;
- décide le rattachement de l'ensemble des élèves issus de l'école Schwilgué à Strasbourg au secteur scolaire du collège Jules Hoffman à Strasbourg, à compter de septembre 2018;
- décide le rattachement des élèves issus des écoles Leclerc et Mermoz résidants au quartier des écrivains de Schiltigheim au secteur scolaire du collège Lamartine à Bischheim, à compter de septembre 2018 ;

- approuve en conséquence la modification de la carte scolaire pour les collèges Maxime Alexandre à Lingolsheim, Hans Arp à Strasbourg, Rouget de L'Isle à Schiltigheim, Jules Hoffman à Strasbourg, Leclerc à Schiltigheim et Lamartine à Bischheim.

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,

Frédéric BIERRY